

**CAISSE REGIONALE DU CREDIT
AGRICOLE MUTUEL
DES COTES D'ARMOR**

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

***Arrêtés par le Conseil d'administration de La Caisse Régionale du Crédit Agricole
des Côtes d'Armor en date du 28/01/2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée
générale ordinaire en date du 23/03/2011***

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DES CÔTES D'ARMOR	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	7
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
COMPTE DE RESULTAT	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	12
BILAN ACTIF.....	13
BILAN PASSIF	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	15
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	19
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.	19
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	19
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	23
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	24
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i>	47
1.5. <i>Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)</i>	51
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	52
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	52
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	52
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	52
2.4 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	52
2.5 <i>Participations non consolidées</i>	52
2.6 <i>Écarts d'acquisition</i>	54
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	54
3.1. <i>Risque de crédit</i>	54
3.2. <i>Risque de marché</i>	60
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	64
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	67
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	68
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	68
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	70
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	70
4.2. <i>Commissions nettes</i>	71
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	71
4.4. <i>Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	73
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	73
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	74
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .	74
4.8. <i>Coût du risque</i>	75
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	75
4.10. <i>Impôts</i>	76
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	78
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	79
5.1. <i>Information par secteur opérationnel</i>	79
5.2. <i>Information sectorielle par zone géographique</i>	79
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	80
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	80
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	80
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	82
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	83
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	83
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	85

6.7.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	85
6.8.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	86
6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	87
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	87
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	88
6.12.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés</i>	89
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	89
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	90
6.15.	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	90
6.16.	<i>Provisions</i>	90
6.17.	<i>Capitaux propres</i>	93
6.18.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	97
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	98
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	98
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	98
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	98
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	98
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	100
7.6.	<i>Paiements à base d'actions</i>	101
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	101
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	102
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	104
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	104
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	105
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	106
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	108
12.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	108

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, La Croix Tual – 22440 Ploufragan.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Brieuc 777 456 179 No de gestion 93 D 195.

Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont disponibles sur demande au siège social de la Société à Ploufragan La Croix Tual 22098 Saint Brieuc cedex 9.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

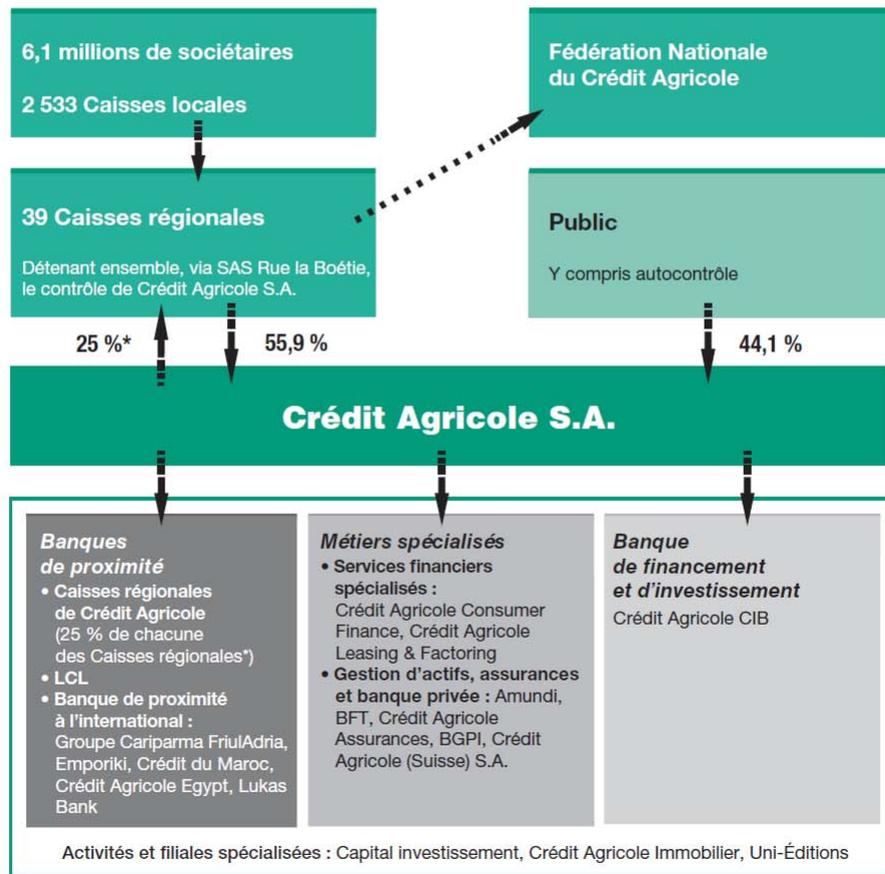
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

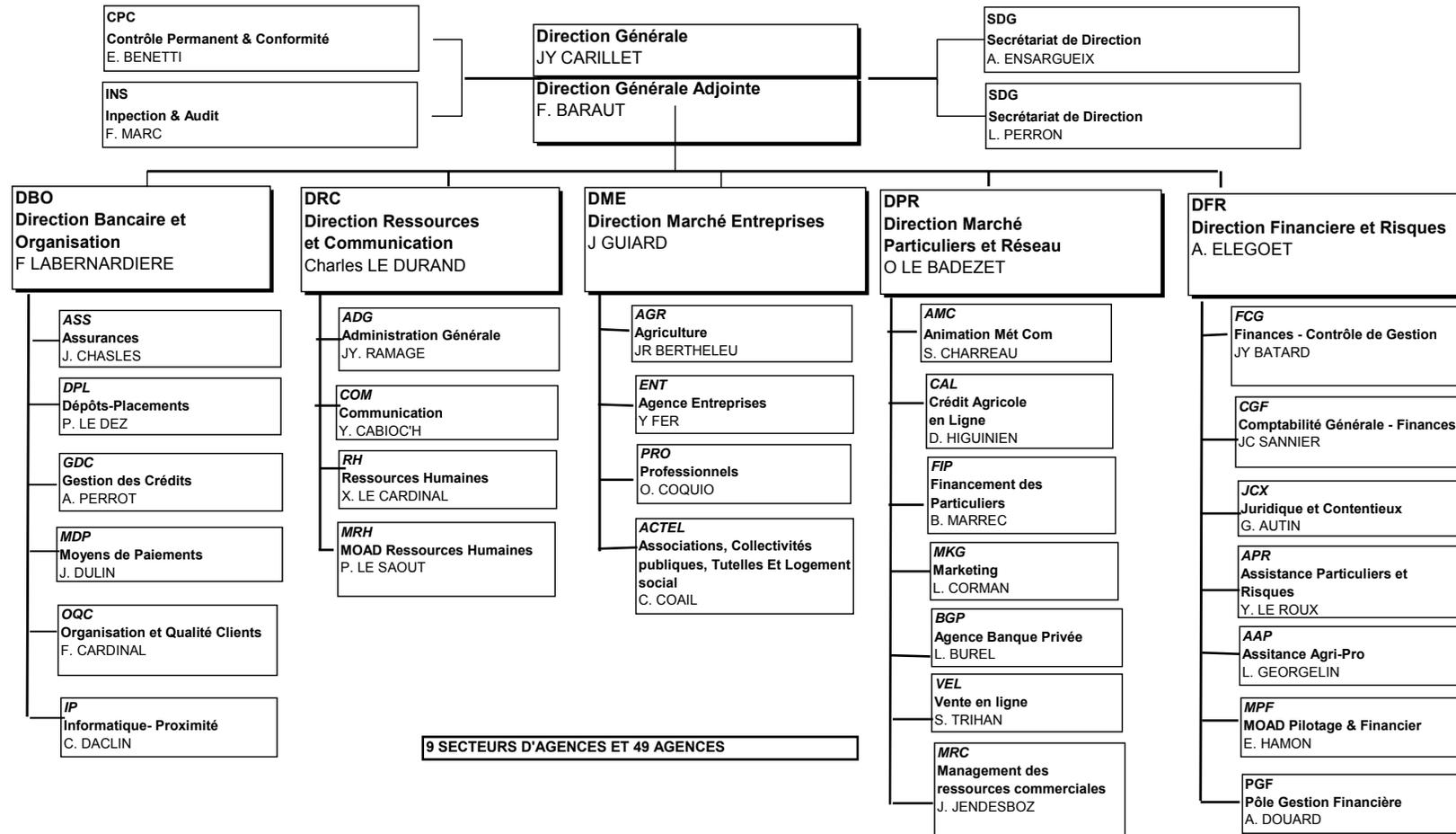
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

ORGANIGRAMME AU 31/12/2010



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale, les 45 Caisses locales ainsi qu'un fonds dédié Finarmor Gestion créée en septembre 2009.

Les caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques entre la Caisse Régionale et les caisses locales sont :

- bilan
 - DAV
 - Comptes courants simples : 208 M€
- Résultat
 - Intérêts des comptes courants simples : 5 M€
 - Dividende CR aux CL : 2.6 M€

L'évolution de l'activité économique des Caisses locales fin 2009 a engendré l'abandon des contre garanties des Caisses locales sur les engagements de crédit de la Caisse Régionale (disparition de l'engagement hors bilan).

La Caisse Régionale du Crédit Agricole détient 9725 titres dans le fonds dédié Finarmor Gestion pour un montant de 97.2 M€

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Suite à la signature le 21/04/2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale des Côtes d'Armor fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

Cette année 2010 a vu s'opérer la poursuite des coopérations mises en place avec l'ensemble des Caisses Bretonnes. Après le pôle de Gestion financière et le pôle Assurance en 2009, un pôle back office d'opération de marché a vu le jour en 2010 au sein de la Caisse Régionale. Outre le partenariat avec les autres Caisses Bretonnes, les pôles de gestion financière et de back office ont également noué un partenariat de clientèle avec les 2 Caisses Régionales des Antilles : la CR de la Guadeloupe et la CR de Martinique-Guyane.

Cette année aura également été celle du départ de Monsieur Thierry GUICHET, Directeur Général depuis 2004, remplacé le 27 septembre par Monsieur Jean-Yves CARILLET.

En rapport avec ce départ, la Caisse Régionale a fait l'objet d'une inspection générale de Crédit Agricole SA sur le 3^{ème} trimestre 2010. Cette inspection a donné lieu à un rapport aux conclusions favorables.

Les Caisses Régionales ont engagé le projet d'informatique commune NICE. A ce titre, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a enregistré dans ses comptes une charge de personnel de 1.2 M€ au titre de la péréquation nationale ainsi que sa quote-part des charges (1M€) liées à l'arrêt du système informatique existant et des autres coûts sociaux.

La Caisse Régionale avec ses 45 Caisses locales a lancé une offre au public de parts sociales depuis novembre 2009. L'opération s'est traduite par une augmentation des encours de parts sociales des Caisses locales de 130 millions d'euros sur l'exercice 2010. Ce développement s'inscrit dans la stratégie de la Caisse Régionale de consolider son statut de banque mutualiste.

Dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur le dernier trimestre au remboursement de 110 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA assorti d'une soulte de 5.9 Millions d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	278 819	278 007
Intérêts et charges assimilées	4.1	-170 033	-163 624
Commissions (produits)	4.2	118 490	122 991
Commissions (charges)	4.2	-18 693	-23 263
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 481	3 850
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	16 065	9 013
Produits des autres activités	4.5	11 509	2 603
Charges des autres activités	4.5	-3 097	-2 765
PRODUIT NET BANCAIRE		237 541	226 812
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-110 706	-104 336
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 684	-5 053
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		121 151	117 423
Coût du risque	4.8	-25 839	-26 563
RESULTAT D'EXPLOITATION		95 312	90 860
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	42	-245
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		95 354	90 615
Impôts sur les bénéfices	4.10	-26 123	-29 968
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		69 231	60 647
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		69 231	60 647

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	69 231	60 647
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(1 981)	99 056
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	139	(245)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(80)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(1 922)	98 811
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	(1 922)	98 811
<i>4.11</i>		
Résultat net part du groupe		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	67 309	159 458
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	67 309	159 458

(1) la "QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de *La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor*

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	23 588	27 700
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	155 546	105 754
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	4 475	3 813
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	725 230	550 606
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	761 415	734 212
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 821 375	5 625 263
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 838	1 447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	147 531	112 933
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	49 027	32 763
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	84 129	131 663
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.13	369	3 618
Immobilisations corporelles	6.14	67 269	66 402
Immobilisations incorporelles	6.14	323	288
Ecart d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		7 850 115	7 396 462

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	139 650	88 177
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 896	7 883
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	4 402 807	4 253 960
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 469 381	1 251 833
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	521 965	701 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	22 183	14 769
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	103 764	101 108
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15		
Provisions	6.16	32 008	28 035
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9		
TOTAL DETTES		6 709 654	6 447 006
Capitaux propres		1 140 461	949 456
Capitaux propres - part du Groupe		1 140 451	949 446
Capital et réserves liées		342 770	212 137
Réserves consolidées		709 019	655 176
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 431	21 486
Résultat de l'exercice		69 231	60 647
Intérêts minoritaires		10	10
TOTAL DU PASSIF		7 850 115	7 396 462

Etat Pyramide 00RCP01020

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'euros)									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	153 986	758 052	-68 609	843 429	-77 325		766 104		766 104
Augmentation de capital	30 088			30 088			30 088		30 088
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2009		-6 205		-6 205			-6 205		-6 205
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 088	-6 205	0	23 883	0	0	23 883	0	23 883
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	0	0	0	0	98 811	0	98 811	0	98 811
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2009				0		60 647	60 647		60 647
Autres variations				0			1	10	11
Capitaux propres au 31 décembre 2009	184 074	751 847	-68 609	867 312	21 486	60 647	949 446	10	949 456
Affectation du résultat 2009		60 647		60 647		-60 647	0		0
Part du résultat net d'IS retraité en capitaux propres					-133		-133		-133
Capitaux propres au 1er janvier 2010	184 074	812 494	-68 609	927 959	21 353	0	949 313	10	949 323
Augmentation de capital	130 633			130 633			130 633		130 633
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010		-6 946		-6 946			-6 946		-6 946
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	130 633	-6 946	0	123 687	0	0	123 687	0	123 687
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	140	0	140	-1 922	0	-1 782	0	-1 782
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		69 231	69 231		69 231
Autres variations	-68 609	2	68 609	2			2		2
Capitaux propres au 31 décembre 2010	246 098	805 690	0	1 051 788	19 431	69 231	1 140 451	10	1 140 461

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) la ligne "Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence" inclut la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence présentée dans l'état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de 0 K€ en 2010 et 0 K€ en 2009

(3) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

La variation des capitaux propres 2010 de la Caisse Régionale s'analyse comme suit :

- Accroissement du capital des caisses Locales de 130633 K€ (lancement en novembre 2009 d'une offre au public de parts sociales des 45 Caisses locales : durée 5 ans, montant 250 M€).
L'encours des parts sociales Caisses Locales représente 223.2 M€ fin 2010 (+130 M€ / 2009).
- Une distribution du dividende pour 6946 K€
 - Par les Caisses locales à leurs sociétaires : 2326 K€
 - Par la Caisse Régionale pour la rémunération des certificats d'association souscrits par le Crédit Agricole SA : 4620 K€
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente pour -1981 K€

- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des dérivés pour +139 K€
- Une variation des gains/pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi pour -80K€
- Autres variations : les titres d'auto-contrôle sont désormais présentés en déduction du capital

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	95 354	89 212
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 764	5 270
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	22 635	21 848
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-605	341
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-1 575	-12 303
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	26 219	15 156
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-92 204	61 470
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 030	-259 942
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-372 465	132 913
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	51 926	13 230
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-35 560	-23 135
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-454 333	-75 464
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-332 760	28 904
Flux liés aux participations (2)	-2 209	-10 841
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 689	-33 181
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-8 898	-44 022
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	123 698	23 883
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	123 698	23 883
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-217 960	8 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	301 461	292 696
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	27 700	20 838
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	273 761	271 858
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	83 501	301 461
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	23 540	27 700
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	59 961	273 761
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-217 960	8 765

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Non concerné

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2.

Au cours de l'année 2010 l'impact net de la ligne flux liés aux participations se justifie par :

SOMAINTEL	Acquisition	-428
GIE ATLANTICA	Souscription capital	54
GIE CA INNOVE	Souscription capital	-83
SACAM FIRECA	Souscription capital	488
SACAM INTERNATIONAL	Libération capital	-702
UEO	Libération capital	-2416
CT CAM	Cession	626
PATRIBREHAT	Cession	252
TOTAL		-2209

- (3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor à ses actionnaires, à hauteur de 4620 K€ pour l'année 2010 (rémunération des CCA)
- Les Caisses locales pour la rémunération des intérêts de parts sociales pour 2326 K€ ainsi que l'augmentation du capital des Caisses locales en 2010 pour 130633 K€.

(4) Au cours de l'année 2010, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 €

Les variations de flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle s'expliquent essentiellement par la saturation de la limite court terme pour bénéficier de la transformation, d'un moindre recours aux avances globales et CDN, des replacements monétaires et renforcement des placements de fonds propres.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
<u>Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;</u>	<u>23 janvier 2009</u> (CE n° 70/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;</u>	<u>03 juin 2009</u> (CE n° 494/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;</u>	<u>03 juin 2009</u> (CE 495/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;</u>	<u>15 septembre 2009</u> (CE n° 839/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;</u>	<u>25 novembre 2009</u> (CE n° 1136/2009) et <u>23 juin 2010</u> (CE n°550/2010)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;</u>	<u>23 mars 2009</u>	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;</u>	<u>23 mars 2009</u> (UE n° 244/2010)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;</u>	<u>25 mars 2009</u> (UE n° 254/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;</u>	<u>04 juin 2009</u> (UE n° 460/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;</u>	<u>22 juillet 2009</u> (CE n°636/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;</u>	<u>26 novembre 2009</u> (CE n° 1142/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>
<u>Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.</u>	<u>27 novembre 2009</u> (CE n° 1164/2009)	<u>1^{er} janvier 2010</u>

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquire réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
 - actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - prêts et créances ;
 - actifs financiers disponibles à la vente.
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

OBLIGATION DISPERSIO SOCIETE GENERALE
EMTN REVERSE CALYON 2011
EMTN DRESDNER ZERO COUPON NOTE

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Le titre de dettes CFXO a fait l'objet d'une dépréciation durable en 2010 : l'absence de garantie en capital à l'échéance (remboursement lié à la valeur d'options de change le jour de l'échéance) et la valorisation du titre depuis 2007 justifient cette dépréciation.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Le montant des crédits restructurés détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'élève à 32.9 M€ (dont des encours Neiertz pour 9.3 M€ classés en douteux)

Le montant de la décote estimée à 0.2 M€ n'a pas été comptabilisée au 31/12/2010 compte tenu de la non significativité.

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la

Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Le montant de cette provision s'élève à 38 608 K€ (dont 37297 K€ de provision collective). Elle couvre l'ensemble des marchés hors l'agriculture (classe de notation 8)

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts sont :

- L'agriculture et en particulier la filière porcine en 2010
- CHR (Cafés Hôtels Restaurants)
- BTP (Bâtiments travaux publics)

L'encours de cette provision filières représente : 42 090 K€.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a entièrement externalisée la gestion des engagements de retraites et assimilés du type régime à prestations définies auprès de PREDICA : encours de la dette actuarielle au 31/12/2010 : 12 226 K€.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2010 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par les activités d'assurance au sens de l'IFRS 4.

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (« Provisions techniques des contrats d'assurance ») ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participations bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100% pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la

valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilités sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15% des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proche de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10% des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les opérations de location de la Caisse Régionale sont des opérations de location simples.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce type d'opération.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque *La Caisse Régionale du Crédit*

Agricole des Côtes d'Armor détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, des 45 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées et d'un fonds dédié.

Ce dernier dénommé Finarmor Gestion, a été constitué en septembre 2009 et est consolidé selon la méthode de l'intégration globale avec une détention de 99.99% des parts.

Les comptes de l'entité consolidante sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc sont menées pour le compte de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* obtienne des avantages de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ;
- *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a délégué ces pouvoirs de décision ;
- *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a le droit d'obtenir la majorité des avantages de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ; ou,
- *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor détient depuis septembre 2009 un fonds dédié dénommé Finarmor Gestion. Elle a investi 97 millions d'euros dans ce fonds, détenant ainsi 99.99% des parts.

-

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Exclusions des SNC Cofinim et Cofino : cf note 2-5

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor ne détient pas de filiales étrangères.

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le traitement de ces écarts.

1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 133 K€. L'impact net d'impôt sur les capitaux propres de 2010 est de 80 K€.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation au cours de l'année 2010

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucun regroupement n'est intervenu sur l'exercice 2010.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Aucune consolidation par mise en équivalence sur l'exercice 2010.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Aucune opération de titrisation au cours de l'exercice 2010.

Fonds dédié : La Caisse Régionale détient le fonds Finarmor Gestion depuis septembre 2009 (voir le point 2.1)

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Le détail des participations non consolidées détenues par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est le suivant :

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
COFINO	1	66,7	1	66,7
COFINIM	1	66,7	1	66,7
SCCV VILLA CELVA	0	0,7	0	0,7
SCCV LES MARINES DU VAL	0	0,7	0	0,7
SCCV LE GRAND DOMAINE	0	0,7	0	0,7
SCCV LES JARDINS DU VAL	0	0,7	0	0,7
SCCV LES TERRASSES D'ARMOR	0	0,7	0	0,7
SCCV RESIDENCE BELLEVUE	0	0,7	0	0,7
SCCV LES JARDINS D'AHES	0	0,7	0	0,7
SCCV LES TERRASSES DE L'ODO	0	0,7	0	0,7
SCCV LES TERRA ROSA	0	0,7	0	0,7
SCCV DOMAINE DE MERLIN	0	0,7	0	0,7
SCCV VILLA TRISTAN	0	0,7	0	0,7
SCCV LES JARDINS D'ISIS	0	0,7	0	0,7
SCCV LES TERRASSES DE PYROPE	0	0,7	0	0,7
SCCV LE PARC DU MOULIN	0	0,7	0	0,7
SCCV DOMAINE DES SABLES BLANCS	0	0,7	0	0,7
PATRIBREHAT	0	0,0	264	100,0
PATRICONTI	1 256	100,0	1 256	100,0
PATRMONO	1 258	100,0	2 028	100,0
SIBC	5 902	100,0	5 902	100,0
CREDIT IMMO de BRETAGNE	32	2,7	32	2,7
SAS MIROMESNIL	3	1,8	3	1,8
SAS SEGUR	3	1,8	3	1,8
SACAM DEVELOPPEMENT	15 202	1,8	14 028	1,8
SNC COURCELLES	3	1,8	3	1,8
SACAM PARTICIPATIONS	1 458	1,9	1 409	1,9
SACAM MACHINISME	92	3,2	92	3,2
SACAM AVENIR	950	1,1	950	15,0
SACICAP en Finistère (ex CI CORNOUAILLE (CIBO))	15	3,5	15	3,5
SACAM ASSURANCE CAUTION	299	0,9	277	0,9
RADIAN SA	0	0,8	0	0,8
COFILMO	913	15,5	773	15,5
GFER	0	0,0	0	0,0
CEDICAM	102	0,7	103	0,7
CREDIT AGRICOLE TITRES	681	1,0	681	1,0
GIE ATTICA (SCT SUD)	55	1,6	110	1,6
GRAND CRUS INVESTISS	1 165	3,1	1 204	3,1
UNEXO (Ex UEO)	10 258	9,1	8 704	10,1
SAS CA BRETAGNE VENTURES	871	16,7	869	16,7
SAS SOMAINTEL	2 063	10,0	532	10,0
SAS CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	2 891	25,0	3 396	25,0
SACAM PROGICA	179	1,9	178	1,9
SAS SACAM INTERNATIONAL	13 848	1,8	15 485	1,8
CA BRE PART	1 290	25,0	1 290	25,0
ACTICAM	68	10,1	50	10,1
SAS Rue LA BOETIE	293 244	1,8	285 999	1,8
SCI ATLANTICA	51	25,0	33	25,0
SIRCA	0	2,0	0	2,0
SBAFER	181	6,1	177	6,1
CTCAM	1 086	2,4	505	3,8
AGRANET	24	10,0	24	10,0
SAS CAAGIS	154	1,0	154	1,0
GIE CA-INNOVE	83	1,7		
SCI CAM	959	1,6	935	1,6
SACAM PLEINCHAMP	189	4,0	171	4,0
SACAM FIRECA	379	1,6	854	1,6
SACAM SANTEFFI	44	1,0	44	1,0
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	357 253		348 535	

(1) Dont 0 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les 2 SNC créés sur 2009 (COFINO COFINIM) ne font pas l'objet d'une consolidation compte tenu :

- du caractère subi par la Caisse Régionale de la prise de contrôle, qui n'est pas en lien avec une démarche d'expansion de la structure de son groupe en vue d'augmenter ses revenus,
- et de son intention clairement affirmée de réaliser dans le meilleur délai et les meilleures conditions possibles la commercialisation.

La valeur au bilan des titres de participation non consolidés est déterminée à la juste valeur.

2.6 Ecarts d'acquisition

Aucun écart d'acquisition constaté sur l'exercice 2010 par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

3. *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

La gestion des risques bancaires au sein de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est assurée par la direction *financière* qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. **Risque de crédit**

cf. rapport de gestion (chapitre .7.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	155 546	105 754
Instruments dérivés de couverture	4 475	3 813
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	338 038	145 117
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	12 497	5 777
Prêts et créances sur la clientèle	5 821 375	5 625 263
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	147 531	112 933
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 479 462	5 998 657
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	871 995	786 624
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	92 534	107 990
Provisions - Engagements par signature	-3 849	-1 755
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	960 680	892 859
TOTAL EXPOSITION NETTE	7 440 142	6 891 516

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 24 214 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	3 100				3 100
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	12 460				12 460
Institutions non établissements de crédit	734 338	374	178		734 160
Grandes entreprises	1 027 326	44 438	27 345	11 938	988 043
Clientèle de détail	4 240 277	139 423	102 272	68 760	4 069 245
Total *	6 017 501	184 235	129 795	80 698	5 807 008
Créances rattachées nettes					26 864
Valeurs au bilan					5 833 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 950 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales (1)	7 166				7 166
Banques centrales (1)					0
Etablissements de crédit	5 760				5 760
Institutions non établissements de crédit	641 719	1 891	39		641 680
Grandes entreprises	1 012 256	47 832	28 140	18 678	965 438
Clientèle de détail	4 127 512	128 635	94 183	58 306	3 975 023
Total *	5 794 413	178 358	122 362	76 984	5 595 067
Créances rattachées nettes					35 973
Valeurs au bilan					5 631 040

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 670 milliers d'euros

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette catégorie.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	10 813	10 229
Institutions non établissements de crédit	153 589	136 703
Grandes entreprises	203 326	182 424
Clientèle de détail	504 267	457 268
Total	871 995	786 624
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 714	10 873
Grandes entreprises	76 819	71 327
Clientèle de détail	21 053	23 263
Total	99 586	105 463

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	29 628	17 912
Grandes entreprises	384 477	288 341
Clientèle de détail	1 055 276	933 673
Total	1 469 381	1 239 926
Dettes rattachées		11 907
Valeur au bilan	1 469 381	1 251 833

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La zone géographique se rapporte à la localisation du lieu des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.
Le lieu de l'activité est la France.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 017 501	184 235	129 795	80 698	5 807 008
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total *	6 017 501	184 235	129 795	80 698	5 807 008
Créances rattachées nettes					26 864
Valeurs au bilan					5 833 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 950 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	5 794 413	178 358	122 362	76 984	5 595 067
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total *	5 794 413	178 358	122 362	76 984	5 595 067
Créances rattachées nettes					35 973
Valeurs au bilan					5 631 040

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 670 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	871 995	786 624
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	871 995	786 624
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	99 586	105 463
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	99 586	105 463

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	1 455 934	1 239 926
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total	1 455 934	1 239 926
Dettes rattachées	13 447	11 907
Valeur au bilan	1 469 381	1 251 833

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
(en milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres						1575	768			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1169	831	0		
Administrations centrales						0				
Banques centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						1169	831	0		
Clientèle de détail						0				
Prêts et avances	88758	450	238	476	89922	54440	221005	98260		
Administrations centrales						0				
Banques centrales						0				
Etablissements de crédit	652				652					
Institutions non établissements de crédit	2255				2255	196	181			
Grandes entreprises	23609	81			23690	17093	40495	1678		
Clientèle de détail	62242	369	238	476	63325	37151	180329	96582		
Total	88758	450	238	476	89922	57184	222604	98260		

Garanties non affectées

Etats Pyramide 00RCA02200 + cube analytique

	31/12/2009						31/12/2009	31/12/2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
(en milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres										
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations centrales (1)						0				
Banques centrales (1)						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						0				
Clientèle de détail						0				
Prêts et avances	88027	402	32	171	88632	55996	210726	0		
Administrations centrales (1)						0	98			
Banques centrales (1)						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit	1964	40			2004	1852	8824			
Grandes entreprises	25832	330			26162	19776	42728			
Clientèle de détail	60231	32	32	171	60466	34368	159076			
Total	88027	402	32	171	88632	55996	210726	0		

Garanties non affectées

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 012 641	6 903	1 019 544	524 685	4 473	529 158
Risques sur les autres contreparties	40 359	419	40 778	19 637	213	19 850
Total	1 053 000	7 322	1 060 322	544 322	4 686	549 008
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	1 053 000	7 322	1 060 322	544 322	4 686	549 008
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	1 053 000	7 322	1 060 322	544 322	4 686	549 008
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	1 053 000	7 322	1 060 322	544 322	4 686	549 008

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

cf. rapport de gestion (chapitre 7.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	72	623	3 780	4 475	3 813	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				72	617	1 094	1 783	582	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars					6	2 686	2 692	3 231	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	72	623	3 780	4 475	3 813	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	72	623	3 780	4 475	3 813	

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 350	4 700	11 846	17 896	7 883	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				1 350	4 700	11 846	17 896	7 883	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	1 350	4 700	11 846	17 896	7 883	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 350	4 700	11 846	17 896	7 883	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	2 728	139 060	141 788	92 229
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					775	139 060	139 835	89 209
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					1 953		1 953	3 020
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	2 728	139 060	141 788	92 229
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	2 728	139 060	141 788	92 229

La variation entre 2009 et 2010 s'explique essentiellement par la variation de juste valeur des swaps couvrant les émissions de BMTN.

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	1 252	2 502	3 754	3 782
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					611	2 502	3 113	3 232
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					641		641	550
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	135 896	135 896	84 395
. Dérivés sur actions & indices boursiers						135 896	135 896	84 395
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	1 252	138 398	139 650	88 177
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	1 252	138 398	139 650	88 177

La variation entre 2009 et 2010 s'explique essentiellement par la variation de juste valeur des dérivés incorporés sur émissions de BMTN.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 316 406	1 638 096
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 934 274	1 141 088
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	382 132	497 008
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	7 302	154
. Opérations fermes de change		
. Options de change	7 302	154
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	2 323 708	1 638 250
. Opérations de change à terme	47 528	9 810
Total	2 371 236	1 648 060

La variation constatée en 2010 sur la ligne swaps de taux d'intérêt est liée à la mise en place d'un programme de couverture du risque de taux de la Caisse Régionale

Risque de change

cf. rapport de gestion (chapitre 7.3)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 843 647	7 843 633	7 388 882	7 389 139
Autres devises de l'UE	3 468	3 482	3 237	3 252
USD	2 669	2 669	2 796	2 524
JPY	144	144	1 345	1 322
Autres devises	187	187	202	225
Total bilan	7 850 115	7 850 115	7 396 462	7 396 462

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

3.3. Risque de liquidité et de financement

cf. rapport de gestion (chapitre 7.3)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	222 828	18 510	234 454	271 808	747 600
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	414 247	608 999	2 325 418	2 656 377	6 005 041
Total	637 075	627 509	2 559 872	2 928 185	6 752 641
Créances rattachées					51 154
Dépréciations					-221 005
Valeurs nettes au bilan					6 582 790

	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	315 643	20 487	114 914	270 586	721 630
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	451 190	722 583	2 165 276	2 449 604	5 788 653
Total	766 833	743 070	2 280 190	2 720 190	6 510 283
Créances rattachées					59 918
Dépréciations					-210 726
Valeurs nettes au bilan					6 359 475

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	595 799	1 173 259	1 772 105	846 882	4 388 045
Dettes envers la clientèle	1 386 407	37 736	30 127	1 664	1 455 934
Total	1 982 206	1 210 995	1 802 232	848 546	5 843 979
Dettes rattachées					28 209
Valeur au bilan					5 872 188

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	513 137	1 443 822	1 461 437	820 357	4 238 753
Dettes envers la clientèle	1 178 550	26 230	33 207	1 939	1 239 926
Total	1 691 687	1 470 052	1 494 644	822 296	5 478 679
Dettes rattachées					27 114
Valeur au bilan					5 505 793

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	299	1 845			2 144
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	75 000	210 000	3 544	230 000	518 544
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	75 299	211 845	3 544	230 000	520 688
Dettes rattachées					1 277
Valeur au bilan					521 965
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	316				316
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	219 500	174 181	75 763	230 000	699 444
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	219 816	174 181	75 763	230 000	699 760
Dettes rattachées					1 481
Valeur au bilan					701 241
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

Dans sa gestion de la liquidité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a moins eu recours aux ressources CDN sur 2010.

Garanties financières en risque données par maturité

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données	1 350				1 350

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données					0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

cf. rapport de gestion (chapitre 7.2.2.2)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

Le mark to market des dérivés de couverture de juste valeur s'élève à -12410 K€

Micro couverture : -1415K€

Macro couverture : -10996 K€

Les dérivés de couverture utilisés sont des swaps de taux, caps.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture des flux de trésorerie pour ses dérivés de macro couverture anciens, pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable et en 2010 pour de la micro couverture d'émission de CDN à taux variable.

Le mark to market des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à -1011 K€

Micro couverture : -229 K€

Macro couverture : -782 K€

Les dérivés de couverture utilisés sont des swaps de taux, collars, caps.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	4 469	16 879	1 483 913	3 778	6 657	834 026
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	6	1 017	190 250	35	1 226	63 028
Taux d'intérêt	6	1 017	190 250	35	1 226	63 028
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4 475	17 896	1 674 163	3 813	7 883	897 054

Evolution significative des montants notionnels entre 2009 et 2010 des swaps de taux d'intérêt liée au programme de couverture du risque de taux de la Caisse Régionale.

3.5. Risques opérationnels

cf. rapport de gestion (chapitre 7.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	737 456	543 294
Fonds propres complémentaires (tier 2)	28	9 661
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	737 484	552 955

Le total des fonds propres prudentiels correspond aux fonds propres RSE.

En application de la réglementation, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 598	557
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 674	26 544
Sur opérations avec la clientèle	239 172	243 344
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	383	654
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 571	6 285
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	9 421	623
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	278 819	278 007
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 034	-174
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-114 935	-125 798
Sur opérations avec la clientèle	-18 495	-19 519
Sur dettes représentées par un titre	-10 087	-12 257
Sur dettes subordonnées	-25 482	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		-5 876
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-170 033	-163 624

(1) dont -7 707 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (*total PCCO 707090 et 705190*) au 31 décembre 2010 contre -7 713 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont -3 733 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre -4 054 milliers d'euros au 31 décembre 2009

4.2. Commissions nettes

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	85		85	122		122
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 170	-10 942	15 228	25 124	-16 879	8 245
Sur opérations avec la clientèle	27 509	-638	26 871	30 935	-350	30 585
Sur opérations sur titres		-35	-35	290		290
Sur opérations de change	102		102	88		88
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 033	-434	2 599	3 063	-536	2 527
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	57 800	-6 644	51 156	59 873	-5 498	54 375
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 791		3 791	3 496		3 496
Produits nets des commissions	118 490	-18 693	99 797	122 991	-23 263	99 728

Les principales évolutions entre 2009 et 2010 sont :

- augmentation des commissions sur collecte interne (+5M€)
- commissions assurance en baisse en raison d'une sinistralité plus importante (-3M€ sur l'ADI)
- les frais de dossiers présentés en 2009 en commissions sont désormais présentés en intérêts (-3M€)

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	4 044	654
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	500	2 349
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-62	-117
Résultat de la comptabilité de couverture	-1	964
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 481	3 850

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8054	8055	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4332	3723	609
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3722	4332	-610
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16051	16051	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	12221	3830	8391
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3830	12221	-8391
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	24105	24106	-1

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3248	2284	964
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2720	840	1880
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	528	1444	-916
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3086	3086	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	2206	880	1326
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	880	2206	-1326
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	6334	5370	964

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	11 935	12 517
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	4 207	-3 504
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-77	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16 065	9 013

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les pertes sur titres dépréciés durablement correspondent aux dotations aux provisions sur les OPCVM GreenwayArbitrage DI (47K€) et OPCVM CACI (30 K€).

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	5 114	1 516
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-80	-217
Autres produits (charges) nets	3 378	-1 461
Produits (charges) des autres activités	8 412	-162

La ligne autres produits (charges) nets s'explique essentiellement par la perception d'une indemnité d'assurance pour 3 M€.

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	-65823	-63936
Impôts et taxes	-3909	-4108
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-40974	-36292
Charges d'exploitation	-110706	-104336

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2010				2009
	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel Tanguy	Cabinet C	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	80	86		166	133
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				0	10
Total	80	86	0	166	143

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	-5684	-5053
- immobilisations corporelles	-5635	-4 970
- immobilisations incorporelles	-49	-83
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	-5684	-5053

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-79 900	-77 365
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-831	
Prêts et créances	-70 214	-71 689
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-121	-174
Engagements par signature	-2 234	-993
Risques et charges	-6 500	-4 509
Reprises de provisions et de dépréciations	53 155	53 258
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	50 830	45 444
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	64	
Engagements par signature	140	3 967
Risques et charges	2 121	3 847
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-26 745	-24 107
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-394	-2841
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 300	424
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-39
Coût du risque	-25 839	-26 563

Le coût du risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'explique essentiellement par :

Renforcement dotations aux provisions crédits affectés pour 15M€

Provision collective et sectorielle pour 2.7 M€

Provisionnement du titre AFS CFXO pour 0.8 M€

Provision sur dossiers spécifiques 3.2 M€

Provision pour risques opérationnels 3 M€

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	42	-245
Plus-values de cession	67	60
Moins-values de cession	-25	-305
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	42	-245

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Charge d'impôt courant	-28 087	-32 292
Charge d'impôt différé	1 964	2 324
Charge d'impôt de la période	-26 123	-29 968

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	95354	0,3443	32 830
Effet des différences permanentes			-721
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-75
Effet de l'imposition à taux réduit			-510
Effet des autres éléments			-5 401
Taux et charge effectif d'impôt		0,274	26 123

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	90615	0,3443	31 199
Effet des différences permanentes			-6 933
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 721
Effet de l'imposition à taux réduit			-317
Effet des autres éléments			-702
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	29 968

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
(en milliers d'euros)						
Variation de juste valeur		396	139		535	
Transfert en compte de résultat		-2377			-2377	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-80	-80	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-1981	139	-80	-1922	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010	0	-1981	139	-80	-1922	0

Variation de juste valeur		96915	-245		96670	
Transfert en compte de résultat		2141			2141	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	99056	-245	0	98811	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009	0	99056	-245	0	98811	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	(1 336)	104 813
Impôt	(586)	(6 002)
Total net	(1 922)	98 811

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

5.1. Information par secteur opérationnel

Aucune information par secteur opérationnel ne sera produite.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

Aucune information par zone géographique ne sera produite.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	11 534		14 183	
Banques centrales (1)	12 054		13 517	
Valeur au bilan	23 588	0	27 700	0

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	141 788	92 229
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 758	13 525
Valeur au bilan	155 546	105 754
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	141 788	92 229
Valeur au bilan	141 788	92 229

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13 758	13 525
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	13 758	13 525
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	13 758	13 525

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	139 650	88 177
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	139 650	88 177

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	139 650	88 177
Valeur au bilan	139 650	88 177

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	Non concerné		Non concerné	
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total				

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	338 038	13 811	1 994	145 141	10 643	3 256
Actions et autres titres à revenu variable	29 938	2 624	533	56 929	5 775	652
Titres de participation non consolidés	357 254	17 485	4 897	348 536	17 399	1 987
Créances disponibles à la vente	0	0	0			
Total des titres disponibles à la vente	725 230	33 920	7 424	550 606	33 817	5 895
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	725 230	33 920	7 424	550 606	33 817	5 895
Impôts		6 131	690		6 048	1 162
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		27 789	6 734		27 769	4 733

(1) dont - 1,6 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 442	2 565
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 044	1 239
dont comptes et prêts au jour le jour sains		0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 018	3 195
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	12 460	5 760
Créances rattachées	37	17
Dépréciations		
Valeur nette	12 497	5 777
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	53 917	272 522
Comptes et avances à terme	652 923	415 048
Prêts subordonnés	28 300	28 300
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	735 140	715 870
Créances rattachées	13 778	12 565
Dépréciations		
Valeur nette	748 918	728 435
Valeur nette au bilan	761 415	734 212

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 836	10 816
Autres concours à la clientèle	5 782 140	5 588 781
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	26 787	26 787
Titres non cotés sur un marché actif	2 413	2 413
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	91 585	93 200
Comptes ordinaires débiteurs	91 280	66 656
Total	6 005 041	5 788 653
Créances rattachées	37 339	47 336
Dépréciations	221 005	210 726
Valeur nette	5 821 375	5 625 263
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	5 821 375	5 625 263

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a apporté 1 368 496 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 277 136 K€ en 2009. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a apporté :

- 782 745 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 676 394 K€ en 2009
- 278 693 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 318 890 K€ en 2009
- 185 377 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 221 922 K€ en 2009
- 122 081 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 59 930 K€ en 2009

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	210 726		73 367	-63 089		1	221 005
dont dépréciations collectives	45 586		1 311	-8 289			38 608
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	711		908	-20			1 599
Autres actifs financiers	181		121	-67			235
Total des dépréciations des actifs financiers	211 618	0	74 396	-63 176	0	1	222 839

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	192 933		74 816	-57 025		2	210 726
dont dépréciations collectives	43 109		3 626	-1 149			45 586
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	843			-132			711
Autres actifs financiers	28		174	-20		-1	181
Total des dépréciations des actifs financiers	193 804	0	74 990	-57 177	0	1	211 618

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 978	5 409
dont comptes ordinaires créditeurs		0
dont comptes et emprunts au jour le jour		0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	3 978	5 409
Dettes rattachées	34	51
Total	4 012	5 460
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	4 384 067	4 233 344
Sous-total	4 384 067	4 233 344
Dettes rattachées	14 728	15 156
Total	4 398 795	4 248 500
Valeur au bilan	4 402 807	4 253 960

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	974 335	899 430
Comptes d'épargne à régime spécial	22 557	21 050
Autres dettes envers la clientèle	459 042	319 446
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 455 934	1 239 926
Dettes rattachées	13 447	11 907
Valeur au bilan	1 469 381	1 251 833

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 531	112 933
Total	147 531	112 933
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	147 531	112 933

(1) les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 144	316
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables : Emprunts obligataires	518 544	699 444
Autres dettes représentées par un titre		
Total	520 688	699 760
Dettes rattachées	1 277	1 481
Valeur au bilan	521 965	701 241
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	0	0
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	0	0

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	14 702	0
Impôts différés	34 325	32 763
Total actifs d'impôts courants et différés	49 027	32 763
Impôts courants	22 183	14 769
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	22 183	14 769

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	41 728	499	36 735	0
Charges à payer non déductibles	544		1 244	
Provisions pour risques et charges non déductibles	36 169		35 491	
Autres différences temporaires	5015	499		
Impôts différés / Réserves latentes	447	1 478	-538	0
Actifs disponibles à la vente	25	1 478		
Couvertures de Flux de Trésorerie	422		-538	
Gains et pertes / Ecarts actuariels	0			
Impôts différés / Résultat	54 569	60 442	-3 434	14 769
Effet des compensations	-62 419	-62 419		
Total impôts différés	34 325	0	32 763	14 769

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	43 260	38 139
Comptes de stocks et emplois divers	491	692
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	42 531	37 286
Comptes de règlements	238	161
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	40 869	93 524
Comptes d'encaissement et de transfert	6 643	40 136
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	12	5
Produits à recevoir	32 539	50 696
Charges constatés d'avance	1 666	2 687
Autres comptes de régularisation	9	
Valeur nette au bilan	84 129	131 663

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	30 878	28 444
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	25 432	21 341
Versement restant à effectuer sur titres	5 446	7 103
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	72 886	72 664
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 432	11 986
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		2
Produits constatés d'avance	32 910	26 103
Charges à payer	23 544	34 573
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	103 764	101 108

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	7240		16	-6864		148	540
Amortissements et dépréciations	-3622		-80	3531			-171
Valeur nette au bilan	3618	0	-64	-3333	0	148	369

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	9338			-2098			7240
Amortissements et dépréciations	-4448		-217	1043			-3622
Valeur nette au bilan	4890	0	-217	-1055	0	0	3618

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 405 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 10499 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation s'explique par la cession de l'immeuble de placement TEXEL.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	132 122		7 186	-10 029		-146	129 133
Amortissements et dépréciations	-65 720		-5 635	9 490		1	-61 864
Valeur nette au bilan	66 402	0	1 551	-539	0	-145	67 269
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	33412		158	-1037			32 533
Amortissements et dépréciations	-33124		-49	963			-32 210
Valeur nette au bilan	288	0	109	-74	0	0	323

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	105 462		33 224	-6 563		-1	132 122
Amortissements et dépréciations	-66 989		-4 970	6 239			-65 720
Valeur nette au bilan	38 473	0	28 254	-324	0	-1	66 402
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	34526		37	-1151			33 412
Amortissements et dépréciations	-34191		-83	1150			-33 124
Valeur nette au bilan	335	0	-46	-1	0	0	288

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les provisions techniques d'assurance.

6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	12 162		4 599		-5 770			10 991
Risques d'exécution des engagements par signature	1 755		2 234		-140			3 849
Risques opérationnels	9 206		7 290	-2 512	-1 652		1	12 333
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	505		163	-43	0			625
Litiges divers	4 215		285	-918	-786			2 796
Participations	0		0					0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	192		1 398	-138	-39		1	1 414
Total	28 035	0	15 969	-3 611	-8 387	0	2	32 008

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 625 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	12 510		493		-842		1	12 162
Risques d'exécution des engagements par signature	4 972		993	-243	-3 967			1 755
Risques opérationnels	8 386		6 329	-2 080	-3 430		1	9 206
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	526		71	-92				505
Litiges divers	4 457		224	-62	-403		-1	4 215
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	193		143	-116	-28			192
Total	31 044	0	8 253	-2 593	-8 670	0	1	28 035

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 505 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Provision épargne logement :

Risques sur produits Epargne logement : couverture des engagements aux conséquences défavorables des contrats concernés. Ces engagements sont relatifs, d'une part à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement. Calcul de la provision sur base des générations d'encours, des comportements des souscripteurs et de la courbe des taux observable et de ses anticipations

Provision pour risque d'exécution des engagements par signatures :

- 2010 dotation aux provisions sur engagements de garantie sur une opération de crédit bail pour 1.3 M€, pour engagements de financement sur dossiers entreprises pour 0.8 M€.

Provision pour risques opérationnels : couverture des risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Cette provision est constituée en partie sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olympia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourues sur certains domaines identifiés au 31/12/2010.

Une ligne spécifique concerne le risque de réfaction des bonifications agricoles perçues au titre des années 2004 à 2009, sachant que les conclusions concernant l'audit réalisé par le CNASEA sur les années 2000 à 2003 ont été communiquées durant l'exercice 2007. A ce titre, un montant de 1,6 M€ correspondant à la partie contestée de la réfaction a été constituée en provision pour litige au titre des années 2000 à 2003.

Provision sur engagement sociaux : couverture des engagements de la Caisse Régionale en matière de primes de médailles du travail de ses salariés. Estimation des montants en fonction de plusieurs paramètres (dont l'ancienneté, le turn over...) et des taux d'actualisation.

Litiges divers : concernent notamment les risques estimés sur dossiers d'appel en responsabilité (les conclusions de l'audit CNASEA sur les bonifications agricoles et les montants des redressements fiscaux contestés par la Caisse Régionale).

Autres risques et charges : intègrent les provisions liées aux contrôles du SFGAS et sur bonus cartes Gold et Open. En 2010, La Caisse Régionale a provisionné 1.1M€ dans le cadre des charges de péréquation sur le projet NICE.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 130 208	1 052 410
Ancienneté de plus de 10 ans	167 994	183 030
Total plans d'épargne-logement	1 298 202	1 235 440
Total comptes épargne-logement	259 700	273 653
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 557 902	1 509 093

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	73 875	84 848
Comptes épargne-logement :	199 914	204 013
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	273 789	288 861

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 779	3 581
Ancienneté de plus de 10 ans	4 003	1 602
Total plans d'épargne-logement	9 782	5 183
Total comptes épargne-logement	1 209	6 979
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 991	12 162

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	5 183	4 599			9 782
Comptes épargne-logement :	6 979		5 770		1 209
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 162	4 599	5 770	0	10 991

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de *Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 500 000			1 500 000	25,00%	0,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000	25,00%	0,00%
Parts sociales	4 499 976			4 499 976	75,00%	100,00%
Dont 45 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821	75,00%	83,64%
Dont 15 administrateurs de la CR	75			75	0,00%	5,58%
Dont 28 divers (dont collectivités, coopératives..)	79			79	0,00%	10,41%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,37%
TOTAL	5 999 976	0	0	5 999 976	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15.25 € et le montant total du capital est **91 499 634,00 €**

Ils sont entièrement libérés

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Montant de rémunération des CCA versés	Par CCA	Montant des intérêts de Parts sociales versés par les Caisses Locales	Montant des intérêts de Parts sociales versés par la Caisse régionale aux Caisses Locales
	Montant Net	Montant en euro	Montant Net	Montant Net
2005	2745 K€	2,12	2459 K€	
2006	4155 K€	2,77	2402K€	
2007	4590 K€	3,06	2424K€	
2008	3870 K€	2,58	2335K€	
2009	4620 K€	3,08	2326 K€	2655 K€
Prévu 2010	4635 K€	3,09	5482 K€	2295 K€

Le montant de rémunération des parts sociales est en hausse significative du fait de l'augmentation du nombre de parts sociales des Caisses Locales.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a proposé un dividende net par *part sociale* de 0.51 euros, par CCA de 3.09 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses Régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007		3,06	
2008		2,58	
2009		3,08	0,59
Prévu 2010		3,09	0,51

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 6946K€ en 2010.

➤ **Affectations du résultat et fixation du dividende 2010**

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a proposé le

- Versement d'une rémunération des CCA pour 4635 K€
- Versement d'une rémunération des intérêts des parts sociales par les Caisses locales pour 2295 K€

Soit une distribution de dividendes de 6 929 987.76 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale qui se tiendra le 23 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir aux porteurs de parts sociales une rémunération d'un montant de 3,34%, soit une somme de 0,51€ par part.

Cela représente un dividende global de 2 294 987.76 €.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer au porteur de certificats coopératifs d'associés un dividende global de 4 635 000 euros.

Ce montant versé équivaut à 3,09 euros par titre détenu.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 de la Caisse Régionale :

Résultat après impôts sur les sociétés	61 860 966,18 €
Affectation réserves réglementées	32 608,85
Rémunération des parts sociales de la Caisse Régionale	2 294 987,76 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 635 000,00 €
Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	41 173 777,18 €
Affectation du reste à la réserve facultative	13 724 592,39 €

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes Distribués</u>	<u>Avoir fiscal ou abattement</u>
2007	4 590 000 €	Eligible à l'abattement *
2008	3 870 000 €	Eligible à l'abattement *
2009	7 274 986.9 €	Eligible à l'abattement *

6^{ème} résolution :

Le capital de la Caisse Régionale s'élève au 31/12/2010 à 91 499 634 euros

Il atteignait 91 499 634 euros au 31/12/2009

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	23 588					23 588
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	51	4 815	7 637	143 043		155 546
Instruments dérivés de couverture		72	623	3 780		4 475
Actifs financiers disponibles à la vente	28	100 912	4 157	232 941	387 192	725 230
Prêts et créances sur les établissements de crédit	236 643	18 510	234 454	271 808		761 415
Prêts et créances sur la clientèle	386 611	584 831	2 259 750	2 590 183		5 821 375
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 838					9 838
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 492	16 401	40 452	82 186		147 531
Total actifs financiers par échéance	665 251	725 541	2 547 073	3 323 941	387 192	7 648 998
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			1 252	138 398		139 650
Instruments dérivés de couverture	16	1 334	4 700	11 846		17 896
Dettes envers les établissements de crédit	610 227	1 173 593	1 772 105	846 882		4 402 807
Dettes envers la clientèle	1 399 854	37 736	30 127	1 664		1 469 381
Dettes représentées par un titre	76 576	211 845	3 544	230 000		521 965
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	2 086 673	1 424 508	1 811 728	1 228 790	0	6 551 699

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	27 700					27 700
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		28	13 156	92 570		105 754
Instruments dérivés de couverture			194	3 619		3 813
Actifs financiers disponibles à la vente	104	28 716	976	115 345	405 465	550 606
Prêts et créances sur les établissements de crédit	328 204	20 493	114 914	270 601		734 212
Prêts et créances sur la clientèle	436 086	691 531	2 107 968	2 389 678		5 625 263
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 447					1 447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 903	12 342	59 179	30 509		112 933
Total actifs financiers par échéance	804 444	753 110	2 296 387	2 902 322	405 465	7 161 728
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		28	733	87 416		88 177
Instruments dérivés de couverture		596	2 689	4 598		7 883
Dettes envers les établissements de crédit	528 328	1 443 834	1 461 437	820 361		4 253 960
Dettes envers la clientèle	1 190 457	26 230	33 207	1 939		1 251 833
Dettes représentées par un titre	221 297	174 181	75 763	230 000		701 241
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	1 940 082	1 644 869	1 573 829	1 144 314	0	6 303 094

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements (2)	34 460	33 281
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 053	3 918
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	909	817
Autres charges sociales	13 533	13 626
Intéressement et participation	7 892	7 844
Impôts et taxes sur rémunération	4 976	4 450
Total charges de personnel	65 823	63 936

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 0 milliers d'euros au 31/12/2009

Dont médailles du travail pour 194 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 71 milliers d'euros au 31/12/2009

Dont charges relatives aux paiements à base d'action pour 0 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 0 milliers d'euros au 31/12/2009

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	1 087	1 120
Etranger		
Total	1 087	1 120

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielle au 31/12/n-1	11 371	10 819	14 293	16 380
	Ecart de change	283			
	Coût des services rendus sur la période	1 044	735	806	631
	Coût financier	300	569	714	668
	Cotisations employés				
	Modifications, réductions et liquidations de régime		241	-4 224	
	Variation de périmètre				
	Prestations versées (obligatoire)	-1 199	-542	-952	-385
	(Gains) / pertes actuariels *	427	-451	182	-3 001
	Dettes actuarielle au 31/12/n	12 226	11 371	10 819	14 293

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1044	735	806	631
	Coût financier	300	569	714	668
	Rendement attendu des actifs	-438	-453	-582	-656
	Amortissement du coût des services passés	20			
	Gains / (pertes) actuariels net	283	46	-215	154
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes				
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs				
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1209	897	723	797

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	11429	11181	14371	16401
	Ecart de change				
	Rendement attendu des actifs	438	453	582	656
	Gains / (pertes) actuariels	333	-476	397	-3155
	Cotisations payées par l'employeur	1026	813	1008	854
	Cotisations payées par les employés				
	Modifications, réductions et liquidations de régime			-4225	
	Variation de périmètre				
	Prestations payées par le fonds	-1199	-542	-952	-385
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	12027	11429	11181	14371

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Position nette	Dettes actuarielle fin de période	12 226	11 371	10 819	79
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	199	221		
	Impact de la limitation d'actifs				
	Juste valeur des actifs-fin de période	-12 027	-11 429	-11 181	14 371
	Position nette (passif) / actif fin de période	0	-279	-362	14 450

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	0,094			
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)				
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	0,094			
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	0,119			

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Composition des actifs				
-% d'obligations	83,6%	77,0%	81,2%	71,2%
-% d'actions	9,6%	15,7%	9,2%	19,1%
-% autres actifs	6,8%	7,3%	9,6%	9,7%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation (2)	3,82	4,75	0,0535	0,0473
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,04	4,00%	4,00%	4,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		4,20%	4,15%	4,15%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,65	3	5	2
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(2) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Le montant du stock d'écarts actuariel cumulés en SORIE comprend :

- *le montant retraité en capitaux propres en 2010 (brut) : 122 K€*
- *le montant retraité sur les capitaux propres d'ouverture (brut) : 203 K€*
- *le montant non retraité en capitaux propres en 2010 car fonds excédentaire (charge non comptabilisée): -206 K€*

7.5. Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2008-2010. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant global provisionné dans les comptes au titre de l'exercice 2010 s'élève à 7.9 millions d'euros.

En matière de médailles du travail, la provision constituée par la Caisse Régionale au titre de ces engagements sociaux s'élève à 625 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010.

7.6. Paiements à base d'actions

La Caisse régionale n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2010.

7.7. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et des organes de direction en raison de leurs fonctions s'est élevé en brut à 1 737 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	871 995	786 624
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	871 995	786 624
Ouverture de crédits confirmés	525 992	515 874
- Ouverture de crédits documentaires	3 120	381
- Autres ouvertures de crédits confirmés	522 872	515 493
Autres engagements en faveur de la clientèle	346 003	270 750
Engagements de garantie	111 634	107 990
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	12 048	2 527
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		1 547
Autres garanties	12 048	980
. Engagements d'ordre de la clientèle	99 586	105 463
Cautions immobilières	10 704	10 468
Garanties financières	30 465	32 661
Autres garanties d'ordre de la clientèle	58 417	62 334
Engagements reçus		
Engagements de financement	525 152	152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	525 152	152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 046 105	885 629
. Engagements reçus d'établissements de crédit	181 831	176 538
. Engagements reçus de la clientèle	864 274	709 091
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	154 743	174 566
Autres garanties reçues	709 531	534 525

Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres prêtés		123
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	0	123

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le Groupe** (*si concerné*)

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor**

Comme les exercices précédents, *la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'a pas opéré 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	761 415	781 569	734 212	735 446
Prêts et créances sur la clientèle	5 821 375	5 956 887	5 625 263	5 751 484
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	147 531	151 587	112 933	118 772
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 402 807	4 480 917	4 253 960	4 342 880
Dettes envers la clientèle	1 469 381	1 469 381	1 251 833	1 251 833
Dettes représentées par un titre	521 965	519 694	701 241	701 241
Dettes subordonnées				

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	141 788	0	141 788	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	141 788		141 788	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 758	0	13 758	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13 758	0	13 758	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 758		13 758	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	725 230	9 857	715 373	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	338 038	163	337 875	
Actions et autres titres à revenu variable	387 192	9 694	377 498	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	4 475		4 475	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	885 251	9 857	875 394	0

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	92229	0	92229	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	92229		92229	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13525	0	13525	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13525	0	13525	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	13525		13525	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	550606	149145	401461	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	145141	111921	33220	
Actions et autres titres à revenu variable	405465	37224	368241	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	3813		3813	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	660173	149145	511028	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	139 650	0	139 650	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	139 650		139 650	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	17 896		17 896	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	157 546	0	157 546	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	88 177	0	88 177	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	88 177		88 177	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	7 883		7 883	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	96 060	0	96 060	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Les Caisses locales sont intégrées dans le périmètre de consolidation au 31/12/2010.

BEGARD	M	LE GOFF	JEAN PIERRE	Rue de Park Bras	22700	PERROS GUIREC
BELLE-ISLE	M	HERVE	YVON	Coat Quiziou	22540	LOUARGAT
BROONS	M	GUICHARD	ROLAND	Linee	22250	BROONS
CALLAC	M	THENAISIE	CHRISTIAN	Locmaria	22160	CARNOET
CAULNES	M	DESSPORTES	OLIVIER	1, Lotissement du Verger	22350	GUENROC
CHATELAUDREN	M	CORBEL	FRANCOIS	La Ville Colve	22170	PLELO
CORLAY	M	RAULT	CHRISTIAN	Le Boissy	22320	LE HAUT CORLAY
DINAN	M	LECHIEN	FRANCOIS	Le Challenge	22490	PLOUER SUR RANCE
ETABLES-S/-MER	MME	COLLET	NICOLE	25, rue Cleuziou	22410	PLOURHAN
GUINGAMP	M	LE MEUR	JEAN YVES	Keravel	22200	GRACES
JUGON-LES-LACS	M	HYVERNAGE	JEAN MARC	1bis, Republique	22640	PLENEE JUGON
LA CHEZE	M	GUILLAUME	MICHEL	Belle Etoile	22210	PLUMIEUX
LAMBALLE	M	ANDRIEU	ROGER	Gautrel	22400	MAROUÉ
LANNION	M	PRAT	JEAN RENE	Rue de Strinkell Loguivy	22300	LANNION
LANVOLLON	M	LE ROY	GILLES	La Ville Basse	22290	GOMMENECH
LA ROCHE-DERRIEN	M	LE GALL	PAUL	2, Chemin de Keravel	22450	LA ROCHE DERRIEN
LOUDEAC	M	DAVID	JULIEN	8 rue de Pontivy	22600	LOUDEAC
MAEL-CARHAIX	M	LE GLANIC	JEAN NOEL	La Foret	22340	MAEL CARHAIX
PLANCOET	M	PAVY	MAURICE	Les Vaux	22650	TREGON
MERDRIGNAC	M	TEMPIER	BERNARD	Lampremeu	22230	ILLIFAUT
MONCONTOUR	M	THEBAULT	JEAN PIERRE	25 route de Tregenestre	22510	BREHAND
MUR-DE-BRETAGNE	MME	COJEAN	SYLVIE	Kerbranic	22530	CAUREL
PAIMPOL	M	LE GOFF	PIERRE	Bel Air	22500	KERFOT
PLELAN-LE-PETIT	M	COURBE	EDMOND	Saint-Laurent	22240	LA BOUILLIE
PLENEUF	M	MENARD	PIERRE	Ker Anne	22980	LA LANDEC
PLESTIN-LES-GREVES	M	LE MORVAN	DANIEL	Le Rest	22300	PLEUMILIAU
PLOEUC-S/-LIE	M	BRIEND	JEAN CLAUDE	Berlugeon	22150	PLOEUC SUR LIE
PLOUARET	M	GAUTIER	PATRICK	Le Quinquis	22140	PLUZUNET
PLOUGUENAST	M	PONNELLE	CHRISTOPHE	Rue du Commerce	22330	PLESSALA
PLOUHA	MME	LE COZ	MARIE PAULE	Le Bois Chateau	22580	PLOUHA
PONTRIEUX	M	GUYOMARD	LOUIS	Kerantour	22290	ST GILLES LES BOIS
QUINTIN	M	LEROUX	JEAN JACQUES	Sainte Eutrope	22800	SAINT BRANDAN
ROSTRENE	M	LE DIGABEL	LUC	Kerhir	22110	PLOUNEVEZ QUINTIN
SAINT-BRIEUC	M	MIGNARD	JEAN PIERRE	impasse des Jaunaies	22190	ST LAURENT PLERIN
SAINT-NICOLAS	M	LE GALLO	MICHEL	Kerauter	22570	PLELAUFF
TREGUIER	M	BROUDIC	FRANCOIS	Pen ar guer	22820	PLOUGRESCANT
UZEL	M	CADORET	YVON	Bizoin	22460	MERLEAC
MATIGNON	M	DELASALLE	ROLAND	L'Epine Briend	22240	FREHEL
COLLINEE	M	LEPRETRE	JEAN	Bosny	22330	ST GILLES DU MENE
PLEUBIAN	MME	MOAL	JEANNINE	Kerscavet	22740	PLEUMEUR GAUTIER
PLERIN	M	PINON	PATRICK	rue Brahamet	22190	ST LAURENT PLERIN
EVRRAN	M	POIDEVIN	JEAN-PAUL	La Pesnais	22630	LES CHAMPS GERAUX
PLOUFRAGAN	M	BUREL	JEAN FRANCOIS	Impasse La Fortville	22440	PLOUFRAGAN
YFFINIAC	M	BAUDET	JOEL	Le Surreau	22120	YFFINIAC
PERROS-GUIREC	M	LE CALVEZ	JACQUES	route de Perros-Guirec	22560	PLEUMEUR BODOU

Le fonds dédié Finarmor Gestion est également intégré au périmètre de consolidation depuis 2009. Finarmor Gestion Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor Ploufragan 22098 cedex.